

Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : K-VET DOXYCYCLINE 20 % POUDRE, Poudre pour administration dans l'eau de boisson ou le lait

Titulaire : HUVEPHARMA SA

Composition : Doxycycline (sous forme d'hyclate) 200 mg - Excipient QSP 1 g

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/7869759 5/2019

Date de décision : 06/06/2019